

L'ÉLECTEUR JOURNAL DU MATIN

PRIX DE L'ABONNEMENT... Edition hebdomadaire... Abonnement est payé d'avance...

TARIF DES ANNONCES... Première insertion... Autres insertions... Avis de mariage...

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Co, administrateurs. BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Quebec.

ULRIC BARTHE, rédacteur.

QUEBEC, 23 MAI 1888

Le gouverneur-général à Québec

Son Excellence lord Lansdowne et lady Lansdowne sont attendus en cette ville aujourd'hui, pour prendre demain le train en route pour l'Europe. Nous sommes le fidèle interprète des sentiments de nos concitoyens de la cité et du district de Québec en souhaitant la bienvenue au représentant de Sa Majesté au moment où il vient nous faire ses adieux.

COURRIER DE FRANCE

Le Salon de peinture s'est ouvert cette année, à Paris, avec les cérémonies ordinaires, et le public est maintenant admis à s'exercer au aiguiseur sa verve critique devant les quelques milliers de tableaux livrés à son appréciation. Il serait absolument oiseux de faire ici une nomenclature des œuvres exposées par les vaillants artistes qui s'imposent tous les ans la tâche de soutenir la réputation de l'Art français.

ACTUALITES

L'hon. M. Mercier partira cet après-midi par le Pacifique pour Montréal, où il assistera demain au mariage de sa fille aînée. Il sera de retour vendredi matin. Le chroniqueur, appréciant le discours de M. Flynn sur les résolutions de la conférence interprovinciale, dit que le député de Gaspé a été prononcé jusqu'à un certain point pour le gouvernement sur la question de l'augmentation du subside fédéral.

LES PHOSPHATES DE L'OTTAWA

60,000 dollars (300,000 francs) les droits miniers des cultivateurs du canton Buckingham, et payait en une seule semaine trois mille dollars de salaires à ses ouvriers; enfin elle se proposait d'établir avant longtemps une manufacture d'engrais pour transformer le phosphate de chaux en superphosphate propre à être livré à l'agriculture. Cinq mille six cents acres, telle était l'étendue de terrain que la "Société Française" possédait alors dans les deux cantons les plus riches en phosphate de toute la vallée de la Lièvre, ceux de Templeton et de Buckingham.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

La séance est ouverte à 3 hrs 20. ROUTINE. Les affaires de routine offrent peu d'importance. Plusieurs bills privés sont présentés et subissent leur première lecture, ainsi que les deux bills privés intitulés respectivement: "Acte pourvoyant à la nomination d'un bureau provincial d'examinateurs des candidats à l'admission de l'étude des professions d'avocat, de médecin, de notaire et de celle d'arpenteur provincial," et "Acte amendé l'acte des élections de Québec," mesures dont nous parlerons plus longuement en temps et lieu.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN BAPTISTE

Le comité de régie de la société St-Jean Baptiste de Québec s'est réuni lundi soir à l'Hôtel de Ville. Nombreuse réunion présidée par le président de la société M. Amédée Robitaille. Le programme de la fête du 25 juin a été discuté et en partie arrêté, et tout grandement démontré par un banquet le soir de la fête nationale est accueilli partout avec enthousiasme. Impossible de mieux terminer cette fête. Aussitôt que le comité aura reçu la réponse des créateurs qui ont été invités à porter la parole au banquet, leurs noms seront publiés ainsi que la liste des toasts.

LES PHOSPHATES DE L'OTTAWA

Maintenant, pour donner au lecteur une idée de la formation géologique de nos phosphates, nous allons extraire quelques paragraphes d'un article publié par M. Obalski, ingénieur des mines en Canada, dans une revue parisienne qui a pour titre: "Association des Elèves de l'Ecole Nationale supérieure des Mines." "Les gisements de phosphate, dit M. Obalski, se rencontrent exclusivement dans la formation dite laurentienne inférieure, qui est considérée, par les géologues de ce pays, comme d'origine sédimentaire et ayant subi un métamorphisme qui la rapproche des terrains d'éruption proprement dits. Nous disons donc qu'ils se trouvent dans les gneiss laurentiens, quoiqu'en beaucoup de points, la roche n'apparaisse pas avec cet aspect.

LES PHOSPHATES DE L'OTTAWA

En 1880, pendant la saison de la navigation seulement, il avait été exporté, du port de Montréal, 7,200 tonnes de phosphate, et 3,000 tonnes du port de Québec, sans compter deux mille tonnes expédiées par les canaux et les lacs jusqu'à Chicago; ce qui forme un total de 12,200 tonnes. En 1881, on avait extrait 16,000 tonnes, dont 12,900 étaient exportées en Angleterre, et 3,000 aux Etats-Unis, principalement à Cleveland et à Chicago. En 1882, le rendement était déjà estimé à 20,000 tonnes. Le coût de l'extraction, par tonne de 2,240 livres, était de cinq dollars. Il y avait en outre les frais de transport jusqu'à la gare du chemin de fer la plus rapprochée, et de là, jusqu'au port de mer, enfin le coût du fret océanique et celui de l'assurance.

LES PHOSPHATES DE L'OTTAWA

En 1880, pendant la saison de la navigation seulement, il avait été exporté, du port de Montréal, 7,200 tonnes de phosphate, et 3,000 tonnes du port de Québec, sans compter deux mille tonnes expédiées par les canaux et les lacs jusqu'à Chicago; ce qui forme un total de 12,200 tonnes. En 1881, on avait extrait 16,000 tonnes, dont 12,900 étaient exportées en Angleterre, et 3,000 aux Etats-Unis, principalement à Cleveland et à Chicago. En 1882, le rendement était déjà estimé à 20,000 tonnes. Le coût de l'extraction, par tonne de 2,240 livres, était de cinq dollars. Il y avait en outre les frais de transport jusqu'à la gare du chemin de fer la plus rapprochée, et de là, jusqu'au port de mer, enfin le coût du fret océanique et celui de l'assurance.

PARLEMENT FEDERAL

La séance du lundi aux Communes

Ottawa, 21 mai.

Il est 10 heures. — L'Orateur est au fauteuil.

Sir CHARLES TUPPER : — Résolution qui accorde \$88,000 à la compagnie de chemin de fer de la vallée de Tobique, pour 14 milles de chemin dans le Nouveau-Brunswick.

Le chapitre se forme en comité pour considérer cette proposition. M. Caran souleva un débat à propos de deux Irlandais employés au canal de Lachine. L'hon. M. Mitchell fait, à ce sujet, une sortie violente contre l'administration de la justice à Québec, où, dit-il, la vérité n'est pas une protection.

M. Brown dit que plusieurs compagnies de chemins de fer sont désappointées de ne pas recevoir de subsides après avoir fait des dépenses considérables dans l'espoir d'en obtenir. Définitivement, sir Charles retire sa résolution.

En comité des subsides, sir Richard Cartwright critique la décision prise par l'hon. secrétaire d'Etat, relativement aux listes des élections.

Sir John répliqua que de nouvelles listes seront préparées pour les prochaines élections générales, d'après les dispositions de l'acte adopté durant la présente session.

L'hon. M. CHAPLEAU : — Les listes ne seront pas prêtes avant janvier 1889, mais elles le seront à temps. La correction de ces listes s'avèra au gouvernement au moins \$25,000 avec le système de l'imprimerie du gouvernement à Ottawa.

Il est 6 heures.

(Séance du soir) Sir RICHARD CARTWRIGHT : — Les faits révélés à l'enquête faite par les membres de la commission du travail prouvent que de jeunes enfants, employés dans des fabriques à Montréal, sont par fois témoins à l'ouvrage depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. C'est une honte pour un pays qui se dit le plus civilisé du monde.

Je plains pas le gouvernement pour cela, mais il me semble que cette conduite devrait rendre leurs auteurs passibles des lois criminelles.

Sir CHARLES : — Dans quelle fabrication cela est-il arrivé?

Sir RICHARD : — Je regrette de dire que c'est à la fabrique de coton Union.

Sir JOHN : — Je concorde dans les remarques humanitaires faites par mon honorable ami. Seulement, je lui ferai remarquer que c'est une question de savoir si nous avons le droit de légiférer sur cette matière ou si ce n'est plutôt le droit exclusif de législation locale. Un projet de législation dans le sens indiqués par l'hon. membre a été présenté à une session précédente, mais les fabricants à y sont opposés, en disant qu'elle n'avait pas sa raison d'être dans un pays où, en général, les enfants ne sont pas obligés d'envoyer leurs enfants à l'ouvrage dès le bas âge.

Le travail de la commission aura, sans doute, son avantage pour les enfants et pour les ouvriers; en face de l'indignation publique, les fabricants n'auront pas l'audace de continuer leurs pratiques inhumaines.

On vote des subsides, sans trop de scrupule.

Sir John annonce une dernière séance pour demain, à 10 h. et espère que la chambre pourra être prorogée à 4 heures P. M.

A journement à 1 h. 35 m.

DEUXIEME CENTENAIRE

DE L'ERECTIION DE L'EGLISE DE N. D. des VICTOIRES

BASSE-VILLE, QUEBEC

Comme il a été annoncé c'est aujourd'hui que sera célébré le 2e centenaire de l'érection de l'église de N. D. des Victoires. On est prié de se conformer exactement aux avis suivants.

Le Personne ne sera admis sans carte. On devra montrer une carte d'entrée aux hommes de police qui se tiendront à la porte de l'église, puis la remettre à un des messieurs chargés de placer les invités et les propriétaires de bancs.

2o En donnant sa carte, chacun devra dire s'il est invité et à quel titre, ou s'il est propriétaire d'un banc.

3o Si le temps le permet, la porte de l'église restera ouverte pendant la messe pontificale, pour l'avantage de ceux qui n'auront pu se placer dans l'église.

4o Autant que possible, on devra se rendre pour 8 heures trois quarts.

5o Les messieurs du clergé sont priés de se rendre à la sacristie pour y déposer leurs habits. On leur donnera un surplis, puis ils se rendront en arrière de l'église, pour y recevoir Son Eminence. L'huile du côté de l'évangile est réservée au clergé. On est prié d'alterner avec le chœur de l'orgue pour le chant du Te Deum après la messe.

6o Pendant la messe, il y aura quête au profit de l'église de Notre-Dame des Victoires.

7o Pour le salut qui sera chanté à 7 h. p. m., on ne donnera pas de cartes, mais les propriétaires de bancs ont droit à leurs places.

8o On est prié de sortir de l'église aussitôt après la messe pontificale, pour permettre aux personnes qui désirent faire leur pèlerinage d'entendre la messe basse, messe qui doit se dire vers les onze heures.

9o Lorsque les MM. du clergé et les invités seront placés, on pourra alors prendre les places restées vacantes, en arrière de l'église.

10o Personne autre que MM. les musiciens et chanteurs, et les propriétaires de bancs, ne sera admis au jubé de l'orgue.

LE COMITE DE LA TRAVERSE

Les plaintes des propriétaires de bateaux

Il y a eu réunion, lundi soir, du comité de la Traverse sous la présidence de l'hon. M. Héarn. Tous les membres du comité sont présents. M. Héarn, en anglais, explique le but de la réunion qui est en grande partie composée de propriétaires de bateaux à vapeur et de représentants de plusieurs maisons de commerce de la Basse-Ville. M. L. J. Demers, à la demande de M. Héarn, adresse ensuite la parole en français.

M. T. Beaulieu, maire de la Traverse et un des propriétaires des bateaux qui font le service entre St-Homard, Québec et Ile d'Orléans, dit que lorsque la compagnie qu'il représente a entrepris de faire ce service il était entendu que les taux devaient rester à peu près les mêmes. Toutefois le contraire est arrivé, car il y a eu une augmentation de plus de cent pour cent. La compagnie qu'il représente a fait des sacrifices considérables afin de féliciter les communications entre l'Ile, St-Romuald et Québec. Il ne faut pas cesser

que les profits sont considérables. Durant la belle saison les bateaux sont encombrés mais quatre mois sur six, les propriétaires de bateaux font voyager ces derniers à perte. Il conclut que les taux sont trop élevés et que les propriétaires de bateaux ne sont pas en mesure de payer les taxes actuelles. Autrefois il payait \$200. Maintenant il paye \$900 pour le même nombre de bateaux.

M. Hardy, un des propriétaires de l'Étoile, parle dans le même sens, et le capitaine de ce bateau dit que quand il est allé à Montréal, il ne payait que \$3.86 par voyage tandis qu'à Québec chaque voyage rapporte \$10 à la corporation. Il a fait quarante accostages en tout l'été dernier, ce qui prouve qu'il dit vrai.

Il est certain qu'à chaque voyage fait à Montréal, l'Étoile a chargé pour au moins \$6,000 d'effets qui autrement auraient été achetés à Québec. Les voyages à Québec payent peu, tandis qu'à aller à Montréal rapporte de bons profits.

L'hon. M. Héarn exprime son étonnement. Comment! on fait de l'argent en allant à Montréal, on en perd en venant à Québec et on continue à y venir. Comment expliquer cela? Est-ce grâce à un amour désordonné pour Québec? cela n'est pas probable.

M. Misal Thibodeau dit que personnellement il prétend que si les bateaux allaient à Montréal toutes les semaines cela ne paierait pas. Mais quatre voyages à Montréal, font l'affaire des propriétaires et des gens des paroisses en haut de Québec.

Le capitaine Boisvert de Ste Croix, dit que le comité semble être sous une fausse impression quant aux profits faits par les propriétaires de bateaux à vapeur. Il mentionne nombre de faits qui permettent de croire que les taxes sont trop élevées. Plusieurs marchands présents partagent les vues de M. Boisvert.

M. le capitaine Baker, propriétaire de l'Étoile, dit que les taxes sont trop élevées et dans une certaine mesure sont injustes.

M. Misal Thibodeau, dit que les plaintes formulées par les propriétaires de bateaux sont parfaitement fondées. De plus, les taxes exigées sont de nature à donner aux marchands montrealais le pas sur ceux de Québec.

M. Eugène Chinic dit qu'il croit que la corporation pourrait trouver d'autres moyens de se créer des revenus que de surcharger les propriétaires de bateaux pour frais d'accostage. Ces taxes sont de nature à empêcher les bateaux d'amener les marchandises à Québec.

En réponse à M. Héarn, M. Chinic dit que jamais les propriétaires de bateaux n'auraient songé à aller à Montréal si les taxes n'avaient pas été augmentées.

M. Ostinguy dit que depuis que les taxes ont été augmentées les revenus sont allés en diminuant.

M. Hardy, de l'Étoile, dit que si les taxes ne sont pas réduites, les propriétaires de cinq bateaux s'arrangeront de manières à faire un voyage par semaine à Montréal et ce sera autant de perdu pour les marchands de Québec, car à chaque voyage ce bateau revient chargé de marchandises vendues par les marchands de Montréal au détriment de ceux de Québec.

M. L. J. Demers dit que jamais on aurait songé d'aller à Montréal si l'ancien tarif était resté en force.

M. Héarn dit qu'il est bon de parler, mais il faut savoir de quoi on parle. Les revenus des pontons ne sont pas suffisants pour payer les frais de construction du quai et des pontons.

M. Misal Thibodeau dit que tous les marchands, tout le public demande une réduction des taxes de quaiage, la corporation doit se rendre à leur désir.

M. L. J. Demers parle dans le même sens et ajoute qu'il ne s'agit d'une question de \$1800 par an.

M. le conseiller Goulet se prononce dans le même sens, de même que le conseiller S. J. Demers.

M. Héarn dit qu'il est très heureux d'avoir entendu des propriétaires de bateaux et leurs amis, qu'il n'a pas le moindre doute que les raisons données par ces messieurs seront dûment considérées par les membres du conseil.

A dix heures trente, le comité s'ajourne.

Nouvelles

PERSONNEL

Nous apprenons avec plaisir que M. Alexandre Larue, fils de notre compatriote, M. le notaire George Larue, de cette ville, vient d'être admis à la pratique de la pharmacie, après un brillant examen.

TAUX REDUITS

L'intercolonial annonce une importante réduction de taxes à l'occasion de la fête de la Reine.

CIMETIERE BELMONT

Les inhumations au cimetière Belmont auront lieu les 28, 29 et 30 du courant, cette dernière date est pour les propriétaires de concessions.

PREMIERE MESSE

M. Albert Côté de Lévis, jeune ecclésiastique qui doit recevoir les ordres après demain prochain, dira sa première messe dimanche prochain, à l'église Notre-Dame de Lévis.

CORPS DE MUSIQUE DE NOTRE-DAME DE BEAUPORT

Lundi soir, ont eu lieu à Beauport les élections des officiers de ce corps de musique; Président, M. Chs. Lagacé; vice-président, M. Edouard Vallée; secrétaire-trésorier, M. David Gendreau; secrétaire-correspondant, M. Jules Bélanger; directeur, M. Joseph Poulin.

COMITÉ D'ORGANISATION: MM. Hector Lortie, Hector Poulin, Pierre Rivinville, Léonidas Poulin.

LA PECHE AUX MARSOUINS

On dit que la pêche aux marsouins est des plus abondantes ce printemps. A l'île aux coudres on en a pris 48 dans une seule marée.

PONTON

Samedi dernier on avait terminé les travaux de dragage qui avaient été entrepris près du ponton à cheval. On a maintenant posé un ponton à ce quai.

LES BARBIERS DE QUEBEC

Nous sommes heureux de constater que l'association bienveillante des barbiers de Québec, marche avec autant d'ensemble et d'enthousiasme. Cette association dont le but principal est de procurer aux membres est hautement appréciée de tout le public en général. Déjà nous voyons une partie des boutiques, chargées de toilette. Nous souhaitons le succès aux jeunes officiers qui en sont les promoteurs et dont les noms suivent:

Président—W. Lecroix; Vice-président—E. Lapointe; Trésorier—A. Jean; Assiastant trésorier—J. A. Couture; Secrétaire—E. Bouchard; Assiastant secrétaire—J. Côté.

UN CONSEIL

Il n'est pas prudent par le temps qui court de s'aventurer sur la partie de la terrasse qui se trouve entre les deux

premiers kiosques. Le mur est complètement hors de service et des pierres s'en détachent à tout moment.

COUR DE POLICE

Une émulle de la célèbre mère Angot a comparu devant Son Honneur le juge Chauveau ce matin. Tout comme la mère Angot la délinquante est forte en gueule et fort peu bégueule et de plus elle demeure rue Bagot, à St-Sauveur. Elle se voit forcée de donner caution qu'elle se taira durant au moins six mois.

COUR DU RECORDER

Un nommé Joseph Caron qui a la manie de casser les carreaux des fenêtres qui sont à sa portée a été arrêté lundi soir, après qu'il eût cassé quelques vitres au Palais législatif. Le constable Simard de la police provinciale, ne partage pas les goûts de Caron car de suite il mit les menottes aux poignets de ce dernier qui fut conduit au poste central. Caron, qui se sent être un espèce de fou, dit qu'il y a assez longtemps que la société le maltraite et qu'il est bien décidé de se venger d'elle. Il y a trois mois, ajouta-t-il, je me permets de casser les vitres de la congrégation de St-Roch et on m'a fourré en prison. Eh bien! je recommence et casserai tout ce qui me tombera entre les mains.

Quatre mois de prison.

Le nommé Alfred Guay, un charretier, qui l'autre jour s'est permis d'assommer un pauvre infirme, attrape \$5 d'amende et les frais, ou quinze jours de prison.

LES MARCHANDS DE LIQUEURS

M. Jos. Riendeau, M. Théotime Lacroix et M. C. B. Demers, délégués de l'association des marchands de vins et liqueurs à Montréal sont arrivés en cette ville ce matin et sont descendus au St Louis. M. Desmarceaux n'est pas membre de l'association mais il en est le secrétaire.

Ces messieurs ont eu une entrevue avec l'hon. M. Duhamel ce matin au sujet des amendements proposés à l'acte des licences.

UNE ASSEMBLEE IMPORTANTE

A SAINT-ROCH Les dames protestent

L'assemblée qui a eu lieu dimanche dernier à St-Roch donna l'élan à bien d'autres. Nous sommes heureux de constater que plusieurs dames de Saint-Roch, suivant l'exemple donné par leurs maris, ont décidé de se réunir en assemblée une fois tous les mois pour discuter ensemble les moyens à prendre pour se protéger, s'aider et protester contre les abus de certains personnages se disant amis de leurs maris et protecteurs de leurs bourses, qui au contraire les exploitent et se cramponnent à eux en sangsues, jusqu'à ce que la dernière de leurs dents ait cessé de vibrer à leurs oreilles. A cet effet elles ont passé certaines résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. Les voici:

1o. Attendu que nous femmes et épouses d'ouvriers honnêtes, travailleurs de tout notre énergie et économiseurs pour réaliser du capital sur les gages de nos maris;

2o. Que trop d'occasions ont mis jusqu'ici des entraves à notre mission;

3o. Que nous souvent nous n'avons pu faire d'économie en faisant faire nos achats par nos maris, qui ne connaissent pas toujours les bons achats et la place où ils se font;

4o. Que nous, habituées et expérimentées aux changements de modes et de prix, soumettons humblement à la considération du public féminin la suggestion suivante: "Que pour ménager et sauver de l'argent, acheter et ne pas s'exposer à perdre des bénéfices, il ne faudra jamais acheter ni enseigner d'autres maisons que la maison populaire de Blais & Emond!"

L'assemblée s'est ajournée au 15 du mois prochain.

LE COMITÉ.

1 m—E.

VENTE A L'ENCAU DE PIANOS, HARMONIUMS, INSTRUMENTS, ETC., DE FEU EUGENIE LARUE

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la vente à l'encan du fonds de commerce en Pianos, Harmoniums, Clarinettes, Violons, Flûtes, etc., de la succession de feu Eugénie Larue, qui aura lieu mardi, le 22 mai, aux Salles Lemoine, rue St-Jean, Québec. Cet encan est un des plus considérables et des plus attrayants qui n'ont jamais eu lieu à Québec. Le tout sera rendu sans réserves au compte de la succession.

Quatre magnifiques pianos, neuf instruments de choix, deux pianos de seconde main, clarinettes, violons, flûtes etc., seront en exposition à commencer de ce jour jusqu'à lundi soir. C'est une occasion toute exceptionnelle pour acheter un piano ou un harmonium de première classe à bon marché. La vente aura lieu mardi, le 22 mai, à 10 heures a. m.

e. 4 is.

CE QUI SEDIT EN CE MOMENT

"L'opinion publique est toujours la bonne" c'est un axiome qui court les rues mais qui n'est pas moins vrai pour cela; ceci a été prouvé en mainte-et-mainte occasion et aujourd'hui plus que jamais on constate qu'il faut en faire grand cas.

En ce moment le grand mobile des conversations entre acheteurs, c'est que les meilleurs "jobs" offerts au public le sont par la maison Myrand & Pouliot.

Ces messieurs ont acquis ces jours derniers un grand lot de parasols fleuris de couleurs qu'ils offriront à 35c. c'est une belle occasion de se garantir du soleil sans qu'il en coûte trop cher. De plus il vient de leur arriver 3 caisses de cachemire noir qualité très fine qu'ils détaillent à 10c la verge, sans compter un grand lot de serviettes à toilette damassées toute toile deux fins différends pour 10c et aussi quelques bouts seulement d'un ruban à coutures, un tiers de verge de large, différentes couleurs à 25 la verge, cravates, collets, et poignets pour hommes dans les derniers goûts. Une spécialité dans les serges, tweeds et chapeaux.

MYRAND & POULIOT, 205 rue St-Joseph.

EAU DEVINA

Le dépôt général de cette eau minérale déjà si bien connue, et qui est en vente chez tous les pharmaciens et les épiciers, est transporté du numéro 84 rue du Palais au numéro 88 rue St-Joseph, St-Roch.

J. E. LEMYRE & FRERE, Propriétaires.

E. J. 2s.

ARRIVES

Les chevaux français consignés à l'hon. M. L. Beaulieu, d'Hochebourg, sont maintenant à Montréal, au No. 45, rue Bonsecours, où ils sont visibles. Avis aux amateurs.

Ces bêtes de prix seront vendues à l'encheré samedi le 26 courant, à 2 h. p. m., sur le Champ-de-Mars à Montréal. E. J. 10c.

COLONNE

TREPANIER & CIE

—(122:—

Le stock considérable que nous avons acheté pour l'ouverture de notre établissement nous a fourni l'avantage de payer très bon marché.

Nos prix défient toute compétition et toutes nos marchandises sont de la plus haute nouveauté. Inutile de dire que nous n'avons pas de vieilles marchandises.

FLANELLE

Flanelle blanche

Flanelle crème

Flanelle Opéra

Flanelle de couleurs

Flanelle gaze

Flanelle Lawn Tennis

Flanelle Sea Side

Flanelle fantaisie

Flanelle pour costume de clubs

Flanelle Union 11c., 13c. et 15c.

Trepanier et Cie.

400 DOUZAINES 400

400 douzaines

400 douzaines

400 douzaines

Pas cachemire

Pas cachemire

Bas cachemire

Couleurs et grandeurs assorties

Couleurs et grandeurs assorties

Couleurs et grandeurs assorties

AVANTAGE

—o—

Nous avons l'avantage d'offrir à nos pratiques ce que les autres marchands n'ont pas, comme modistes et tailleurs attachés à notre établissement.

Des modistes pour chapeaux. Des modistes pour robes. Des modistes pour manteaux, (Dolman) Des tailleurs pour confectionner les habillements de monsieur.

L'ouvrage est fait dans les derniers goûts et à prix raisonnables.

Trepanier et Cie.

400 DOUZAINES 400

400 douzaines

400 douzaines

400 douzaines

Pas cachemire

Pas cachemire

Bas cachemire

Couleurs et grandeurs assorties

Couleurs et grandeurs assorties

Couleurs et grandeurs assorties

AUX DAMES

—

Nous avons le plaisir d'informer les dames que nous avons un très grand assortiment de dentelles que nous vendons à bon marché.

Trepanier et Cie.

28, RUE LA FABRIQUE

QUEBEC

LOTTERIE NATIONALE

DE COLONISATION

CLASSÉ DE

MERCREDI

20 JUIN 1888

2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS

\$60 000

Première Serie

Valeur des lots..... \$60,000.00

Gros lot, un immeuble de..... 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$5,000.00 \$5,000.00

10 Immeubles..... de 2,000.00 20,000.00

10 Terrains à Montréal..... de 500.00 5,000.00

10 Ameublements..... de 200.00 2,000.00

20 de..... de 100.00 2,000.00

100 Montres d'or..... de 50.00 5,000.00

1,000 Montres d'argent..... de 5.00 5,000.00

1,000 Montres d'argent..... de 10.00 10,000.00

2,147 Lots valant..... \$60,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots..... \$10,000

Gros lot, un immeuble de..... 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble..... de \$1,000.00 \$1,000.00

100 Chaînes d'or..... de 50.00 5,000.00

1,000 Services de toilette..... de 5.00 5,000.00

1101 Lots valant..... \$10,000

25 Cts le Billet

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

BUREAU :

19, rue St-Jacques,

MONTREAL

VICTOR MARRER,

Agent pour la vente des billets à Québec, à qui toute demande de billets par lettre sera adressée, No. 55, rue d'Albion.

M marchandises de premier choix

Importées de France

LA SOUSIGNÉE A LE PLAISIR D'INFORMER le public avisé de ses nouvelles marchandises constatées dans les meilleures marques de VINS, LIQUEURS, etc.

Il faut

